Procédure – Liste d'attente des campings aménagés

ZEC des Martres

Dans un souci de transparence et d'équité, la ZEC des Martres met en place une nouvelle procédure de gestion de la liste d'attente des campings aménagés.

1. Publication de la liste
La liste d'attente sera désormais accessible en ligne via nos plateformes officielles.

2. Structure de la liste
Afin de protéger les renseignements personnels, chaque inscription sera présentée de la façon suivante :
• Colonne 1 : Rang sur la liste d'attente
• Colonne 2 : Identification anonymisée composée de :
o la première lettre du prénom
o les deux premières lettres du nom de famille
(ex. : Jean Tremblay = JTR)

3. Mise à jour

La liste sera mise à jour régulièrement afin de refléter fidèlement l'évolution des inscriptions et des attributions de terrains.

4. Protection des renseignements personnels

Cette méthode de diffusion respecte les exigences de la Loi 25, notamment en matière de confidentialité et de protection des données personnelles.
Aucune information nominative complète ne sera rendue publique.

5. Gestion des demandes

• Les demandes d'inscription doivent être faites auprès de la ZEC selon les modalités en vigueur.

• Le rang est attribué selon la date de réception de la demande complète et conforme.
• Toute modification ou retrait sera reflété lors des mises à jour.
6. Objectif

Cette procédure vise à :
• Assurer une gestion équitable et transparente
• Permettre aux membres de suivre l'évolution de la liste
• Maintenir un haut niveau de confiance et de rigueur administrative

1	NLA
2	RLA
3	SBE
4	SQU
5	MDU
6	RBO
7	DGI
8	CGI
9	FGO
10	YBA
11	IPA
12	RBR
13	DBE
14	MAR
15	GBO
16	DMA
17	OVE
18	MSI
19	SGA
20	DTR
21	DFR
22	CGA
23	JFB
24	CBO
25	JBB
26	ATR
27	RTR
28	KTR
29	PSI
30	BDE
31	JBR
32	SIM
33	MLA
34	SCO
35	ASI
36	DBE
37	CRH
38	PLD
39	KPA
40	FBR
41	JSI
42	MAL
43	MSP
44	KBO
45	KRH
46	SL C
47	PLE
48	SBL

49	SGA
50	DTO
51	EPA
52	EPA
53	AMO
54	ECO
55	MAV
56	SLE
57	TWA
58	SHA
59	KHA
60	SVI
61	IHA
62	CJE
63	MOU
64	SMA
65	GGE
66	DLE
67	PLE